



Après plus de 24 heures d'attente, le Conseil électoral provisoire (CEP) a enfin procédé cet après-midi du 20 août, à la publication officielle des résultats des élections du 9 août 2015.

Une quantité très mince de candidats à la députation seraient élus au premier tour. Aucun candidat au sénat n'a réussi à franchir cette étape.

Jean Tholbert Alexis, candidat au Sénat qui n'est pas qualifié pour le second des sénatoriales pour le département de l'Ouest crie au scandale.

Le CEP annonce par ailleurs un ensemble de mesures en vue de garantir une organisation plus meilleure du second tour des législatives. Révision de la liste électorale et du personnel électoral, affichage trente jours avant le scrutin, de la liste électorale, la réévaluation de l'accréditation aux observateurs, sont entre autres mesures indiquées par la machine électorale.

AL/HPN